

Information sur le développement durable des organisations

Un rapport GRI, et après ?



Il y a 15 ans, la notion de communication d'information sur le développement durable des sociétés était perçue au mieux comme une pratique originale, au pire comme une information superficielle et inutile.

De nos jours, du fait de l'appauvrissement des ressources naturelles et des enjeux sociaux sur le plan mondial, les sociétés comprennent que leur position concurrentielle dépend de la durabilité des gestes qu'elles posent aujourd'hui, guidées en cela par les attentes exprimées par leurs parties prenantes : investisseurs, organismes de réglementation et organisations non gouvernementales (ONG).

Dans ce contexte, les répercussions environnementales et sociales des activités des sociétés ne peuvent plus apparaître en note de bas de page dans les rapports financiers. La divulgation d'information sur le développement durable est un rendez-vous annuel pour nombre d'entre elles, grandes et petites, qui publient à l'intention de leurs parties prenantes leurs performances environnementales et sociales, au même titre que leurs performances financières.

Ainsi, au Canada, environ 40 sociétés ont publié un rapport *Global Reporting Initiative* (GRI) en 2009, 25 % faisant l'objet d'une revue ou d'une vérification externe de l'information. À la fin du mois d'août 2010, le site de la GRI faisait état de 30 rapports publiés au Canada.

Vers une divulgation intégrée de l'information des sociétés

Dans les dix dernières années, la GRI a joué un rôle clé dans le développement et la professionnalisation de la communication de l'information sur le développement durable.

Si les premières lignes directrices sur la communication d'information (G1) en 2000 ont fait peu d'adeptes, la deuxième version (G2) lancée en 2002 à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg a été suivie par 150 sociétés dans le monde. Aujourd'hui, elles sont 1 500, dont 77 % des 250 premières sociétés mondiales (Fortune Global 250), à se conformer à la troisième version (G3) des lignes directrices publiée en 2006 pour produire annuellement leur rapport de développement durable.

Le succès de la conférence 2010 de la GRI, qui a rassemblé 1 200 participants de 77 pays pendant trois jours à Amsterdam autour du thème Rethink. Rebuild. Report, témoigne de cette évolution.

La production de rapports intégrant à la fois l'information financière et l'information sur le développement durable était le thème central de la conférence. Ernst Ligteringen, le directeur général de la GRI, a jeté les jalons de l'avenir de la divulgation de l'information sur le développement durable en présentant les deux orientations prioritaires de la GRI :

1. La divulgation obligatoire de toutes les grandes et moyennes sociétés, dans le monde, d'ici 2015.
2. L'élaboration d'une norme internationale combinant les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les informations liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance des sociétés (ESG) d'ici 2020.

En effet, toutes les sociétés cotées en bourse sont tenues de déposer un rapport annuel faisant état de leur performance financière, conformément aux IFRS ou à d'autres normes d'information financière nationales. Par ailleurs, de plus en plus de sociétés publient des rapports de responsabilité sociale ou de développement durable,

généralement sur une base volontaire. Toutefois, en l'absence de normes internationales sur la divulgation de l'information sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, la qualité et la pertinence de cette information peut varier grandement.

Un consensus s'est dégagé parmi les conférenciers sur le besoin de normes permettant aux sociétés de produire des rapports intégrant l'information financière et l'information ESG.

M. Ligteringen a émis le souhait de voir évoluer les lignes directrices G3 pour encourager l'essor de la production intégrée de rapports à moyen terme.

La récente création, par la GRI et le projet *Accounting for Sustainability* (A4S) du Prince de Galles, du Comité international de divulgation intégrée (International Integrated Reporting Committee ou IIRC) est un premier pas. L'objectif de l'IIRC est de créer un cadre de référence reconnu à l'échelle internationale pour une reddition de comptes intégrée rassemblant l'information financière et l'information ESG dans un format clair, cohérent et comparable. Les travaux du groupe de travail de l'IIRC, coprésidé par Paul Druckman, président du conseil directeur du projet A4S, et Ian Ball, directeur général de l'International Federation of Accountants, sont en cours et devraient donner lieu à l'élaboration d'une proposition visant à promouvoir la production intégrée de rapports au cours de l'année 2011.

D'ores et déjà, certains pays européens ont légiféré en matière de divulgation obligatoire de l'information ESG par les sociétés cotées (France, Suisse et Danemark par exemple), et des projets de réglementation sont en cours pour rendre obligatoire la vérification de cette information par une tierce partie. Ainsi, la qualité de l'information ESG devient un élément stratégique de la communication des sociétés.



L'élaboration du rapport GRI : un exercice interne avant tout

La divulgation de l'information financière et de l'information ESG dans un rapport intégré nécessitera, pour un grand nombre de sociétés, des changements importants dans l'approche qu'elles ont adoptée pour la production de rapports annuels et de rapports de développement durable.

En effet, la publication des performances de l'organisation en matière de développement durable va bien au-delà d'une réponse à un index GRI listant des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux. Il ne s'agit pas tant pour l'organisation de compiler des chiffres ou de l'information « pour le rapport GRI », que de s'assurer de la pertinence et de la fiabilité de l'information divulguée en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, et ce, dans le respect des principes et des définitions de la GRI.

Le projet de protocole GRI sur la détermination du contenu du rapport et la pertinence, actuellement en cours de révision, précise la marche à suivre pour identifier les aspects pertinents du développement durable, en lien avec la consultation des parties prenantes internes et externes. Celle-ci doit s'appuyer sur une évaluation de chaque aspect par l'organisation en ce qui concerne :

- l'importance pour les parties prenantes, par rapport aux attentes exprimées;
- l'importance pour l'organisation, au regard de ses priorités stratégiques;
- l'importance selon le niveau d'impact ou de dépendance des activités de l'organisation pour ce qui est des aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, la gestion et le suivi du rendement en ce qui concerne les aspects pertinents ESG nécessitent la mise en œuvre de processus et de systèmes de gestion de l'information, similaires à ceux existant pour la gestion de l'information financière et opérationnelle. En particulier, il s'agira de préciser les rôles et responsabilités des gestionnaires dans la collecte et la validation de l'information, de formaliser des procédures de gestion de l'information et de mettre en œuvre des outils et des contrôles internes visant à s'assurer de l'intégrité de l'information divulguée en fin d'exercice.

L'incidence de cette évolution dans l'information des organisations ne doit pas être sous-estimée en matière de gestion du changement. En effet, la mise en œuvre d'un système de reddition de comptes annuel sur les aspects ESG implique un plus grand niveau d'attention de la part de la direction générale et des gestionnaires opérationnels concernés.

En particulier, pour s'assurer de l'application des processus et de la qualité de l'information ESG divulguée dans les rapports annuels ou dans les rapports de développement durable, l'organisation aura intérêt à faire intervenir, comme le font un nombre croissant de sociétés, le service de vérification interne. Le comité de vérification de l'entreprise pourra également intervenir pour s'assurer de la cohérence de l'information environnementale, sociale et de gouvernance publiée sur les différents supports (rapport annuel, rapport de gestion, rapport de développement durable, formulaire de notice annuelle et site Internet) au regard, par exemple, des obligations d'information continue édictées par le Règlement 51-102 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO).

Enfin, la société pourra également opter pour une revue ou une vérification par une tierce partie de l'information divulguée dans son rapport annuel ou dans un rapport de développement durable comme le font 30 % des sociétés canadiennes ayant publié un rapport GRI en 2010.

À mesure qu'elle divulguera son information en matière de développement durable, la société devra nourrir un dialogue continu et itératif avec ses parties prenantes internes et externes pour mettre à jour les aspects pertinents identifiés, en tenant compte de l'évolution du contexte de développement durable.

Au-delà du rapport GRI : l'information ESG à l'heure des médias sociaux

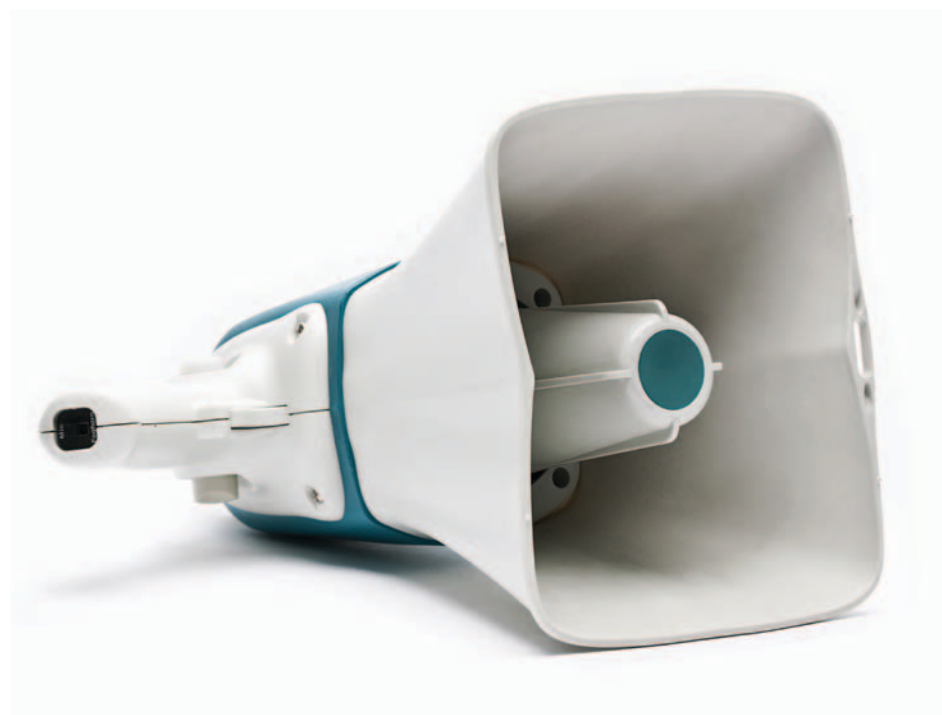
La divulgation de l'information ESG selon les lignes directrices de la GRI ne présume pas du format dans lequel elle sera publiée. Le volumineux rapport de développement durable, même GRI, n'est pas la panacée – qui lit les rapports de développement durable? – et il convient de repenser la divulgation de l'information sur le développement durable dans une dynamique correspondant à la fois aux besoins des parties prenantes et aux possibilités que procurent les nouvelles technologies.

Ainsi, selon les parties prenantes auxquelles l'organisation s'adresse et la nature de l'information divulguée, le rapport de développement durable pourra être décliné sur différents supports, orientant le lecteur pour trouver l'information qui lui convient, par exemple :

- un site Internet présentant une information détaillée sur l'organisation, son profil, sa stratégie, son approche managériale et ses performances, ainsi que des exemples concrets et des études de cas;
- un rapport faisant état de la performance au cours de l'exercice et faisant référence aux pages du site Internet;
- une brochure sur les enjeux les plus importants.

Certaines sociétés ont déjà mis en place ou sont en train de mettre en place une stratégie de communication prenant en compte les risques et occasions liés au développement des médias sociaux. Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à leurs activités deviennent des sujets d'interaction clés sur ces vecteurs.

Dans ce cadre, l'exploitation des médias sociaux par l'entreprise fait évoluer la publication annuelle de son rapport de développement durable et la consultation ponctuelle de ses parties prenantes vers un dialogue continu, lui permettant ainsi d'intégrer de façon dynamique les aspects pertinents du développement durable dans sa stratégie et ses opérations.



À l'ère du Web 2.0, la croissance des médias sociaux est en train de transformer radicalement la façon dont les organisations gèrent leurs affaires et interagissent avec leurs employés, leurs clients et, bientôt, leurs autres parties prenantes.

Ainsi, au Canada, où 75 % des utilisateurs d'Internet ont un compte dans au moins un des médias sociaux¹, les sites Internet institutionnels peuvent se transformer en véritables plateformes d'échange et de dialogue, permettant aux organisations de recueillir en temps réel la rétroaction des parties prenantes au sujet de l'information sur le développement durable publiée et d'organiser des modes de consultation novateurs.

¹ Source : Social Networking & Media In Canada

Deloitte et la GRI

Deloitte a participé activement à chaque étape de la croissance et du développement de la GRI depuis 1997 et est toujours impliqué dans ses travaux. Les cabinets membres du réseau Deloitte ont participé entre autre aux processus d'examen de 2002 et de 2006 des lignes directrices de la GRI.

Au Canada, l'équipe du groupe Développement durable et changements climatiques de Deloitte aide les sociétés et les organismes publics dans l'élaboration de leur stratégie de développement durable et de leur reddition de compte selon les lignes directrices de la GRI :

- **Consultation en stratégie de développement durable.** Les équipes de professionnels du réseau Développement durable et changements climatiques au Canada accompagnent leurs clients de différents secteurs dans l'élaboration de :
 - stratégies de développement durable;
 - rapports de développement durable selon les lignes directrices de la GRI, et d'autres référentiels applicables;
 - processus de consultation des parties prenantes et stratégie de communication en lien avec les médias sociaux;
 - formation en développement durable – Johanne Gélinas, associée du bureau de Montréal, est formatrice agréée pour la formation GRI.
- **Revue ou vérification externe de l'information sur le développement durable.** Deloitte réalise des missions d'examen ou de vérification sur :
 - le niveau d'application des lignes directrices de la GRI des rapports de développement durable;
 - des indicateurs de développement durable, incluant les émissions de gaz à effet de serre.

L'équipe de Montréal est à votre disposition pour plus d'information.

Johanne Gélinas
Associée
514-393-5408
jgelinas@deloitte.ca

Thibaut Millet
Directeur principal
514-393-5532
tmillet@deloitte.ca

Sylvie-Nuria Noguer
Directrice principale
514-212-8176
snoguer@deloitte.ca

Anna Walkowiak
Directrice
514-393-6572
awalkowiak@deloitte.ca

Gildas Poissonnier
Conseiller principal
514-393-6576
gpoissonnier@deloitte.ca

Laurence Toffoletto
Conseillère principale
514-393-5419
ltoffoletto@deloitte.ca

Stéphane Villemain
Conseiller principal
514-393-5985
svillemain@deloitte.ca

Pour consulter nos publications, visitez le www.deloitte.com/ca/developpement-durable





Ce document a été imprimé sur du papier 100 % recyclé, contenant 100 % de fibres postconsommation. Ce papier est fabriqué selon les normes environnementales les plus strictes grâce à de l'énergie éolienne non polluante. Il est attesté par la FSC, traité sans chlore et sans acide.

www.deloitte.ca

Deloitte, connu sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. au Québec, est l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Québec et au Canada, offrant des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Au Québec, quelque 1 900 personnes mettent régulièrement à contribution leur expertise pour des clients venant de tous les secteurs de l'économie. Comptant plus de 7 700 personnes réparties dans 58 bureaux au pays, Deloitte est déterminé à être la norme d'excellence.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/about.

© Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.
Créé et produit par le Studio créatif de Montréal, Canada. 10-042